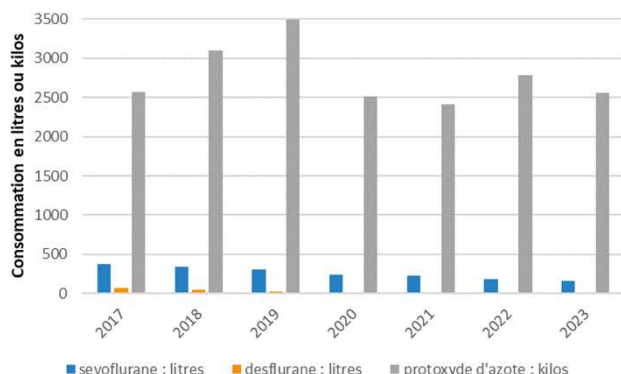


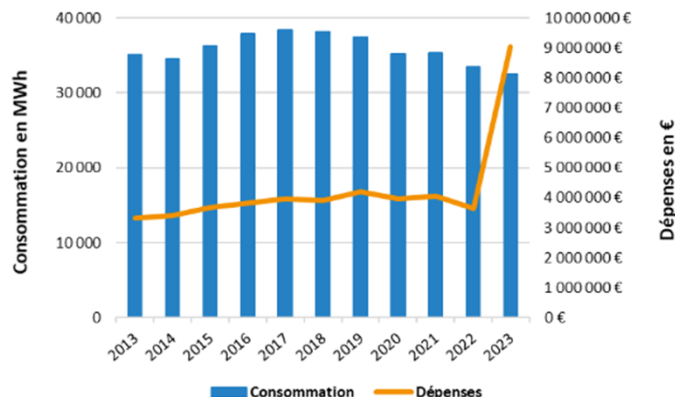
Protection de l'environnement : indicateurs 2023

Gaz d'anesthésie : consommation



Les gaz utilisés pour l'anesthésie des patients sont invisibles et inodores mais ils sont polluants. Médecins anesthésistes et pharmaciens travaillent ensemble pour diminuer ou mieux maîtriser leur consommation, en maintenant qualité et sécurité des soins. Ainsi, celle de **Desflurane** a été arrêtée en 2019 et celle de **Sevoflurane** a beaucoup diminué au profit d'alternatives à moindre impact environnemental (bas débit de gaz frais, propofol, casques de réalité virtuelle, ...). Par ailleurs, le recours au protoxyde d'azote mural a été supprimé (débranchement début 2024) et un projet porte sur l'utilisation du Méopa dans les unités de soins.

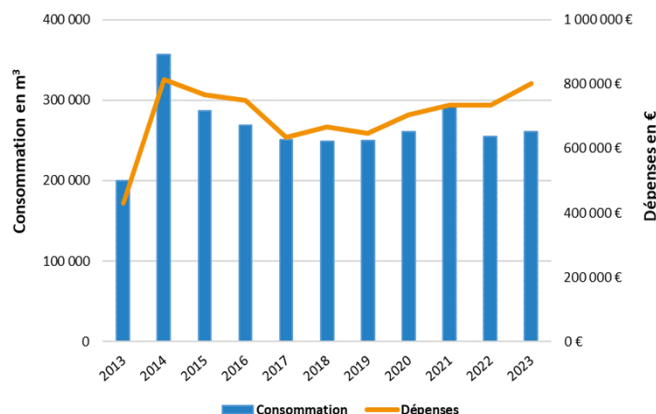
Electricité : consommation et dépenses



La consommation d'électricité a **baissé de 1,8 %** en 2023 : **32 800 MWh** au lieu de 33 400 MWh en 2022. S'il n'y a pas eu d'opération majeure (comme en 2022) pour la diminuer, quelques mesures d'économie et une attention constante ont permis de maintenir la tendance à la baisse.

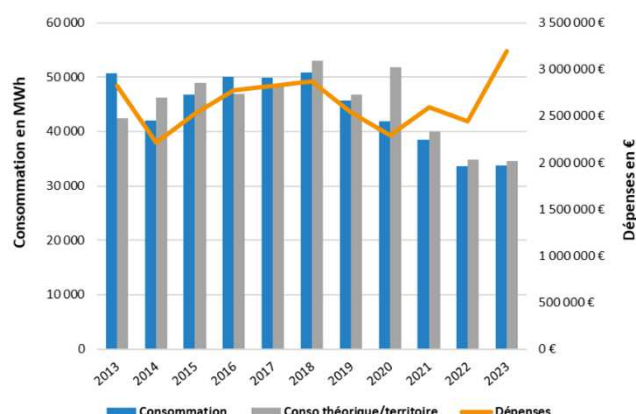
Mais la dépense, dans la foulée de la crise énergétique, a **augmenté de 148 % : 9 millions d'€** au lieu de 3,7 millions d'€ en 2022. Le prix moyen du kWh est passé de 0,10 à 0,27 €, en soulignant la très forte disparité des tarifs en fonction des plages horaires et des saisons.

Eau : consommation et dépenses



La consommation d'eau a **augmenté de 2,3 %** : elle passe de 255 000 m³ en 2022 à **261 000 m³** en 2023. Cette augmentation peut s'expliquer par des opérations de vidange de réseau liées à la réalisation des travaux sur le site Minjoz. Les autres usages ont peu évolué. La dépense a davantage augmenté : **+ 9,5 % ; 803 000 €** au lieu de 733 000 €, en raison d'une nouvelle augmentation du coût du m³ de 7,15 %.

Chauffage : consommation et dépenses



La consommation de chauffage a légèrement augmenté en 2023 : **33 800 MWh** au lieu de 33 500 MWh, soit **+ 1 %**. La dépense totale a beaucoup augmenté : **+ 18 %, soit 3,2 M €** au lieu de 2,7 M €. Ce total recouvre une réalité contrastée : la dépense a diminué sur le site Minjoz qui est relié au réseau de chaleur urbain ; sur tous les autres sites du CHU (fioul, gaz), elle a fortement augmenté.

* les barres grises indiquent des données théoriques : celles qu'on aurait pu constater en fonction des incidences climatiques moyennes, rigueur de l'hiver ou chaleur de l'été.

Linge lavé	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Tonnage du CHU	2 088	2 063	2 088	2 202	2 219	2170	2009	1983	1922	1964
Poids en kg / patient / jour d'hospitalisation ¹	4,96	4,75	4,84	5,11	5,12	4,84	5,12	4,67	4,39	4,88

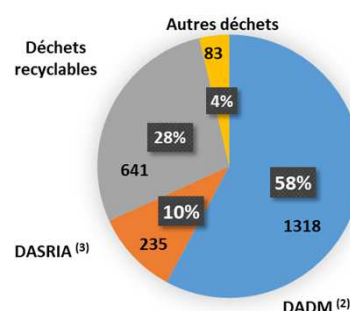
Traiter du linge en blanchisserie, c'est consommer de l'eau, de l'électricité, des produits lessiviels et rejeter des effluents. Le tonnage de linge utilisé par les services du CHU et traité en blanchisserie a légèrement augmenté en 2023 : **+ 2 %**. L'augmentation est plus forte pour le poids de linge par jour et par patient : **+ 11 %** ; cela est probablement induit par l'augmentation de la proportion de soins et interventions réalisés en mode ambulatoire (où par exemple, a été introduite à partir de septembre 2022 l'utilisation de peignoirs, qui représentent un certain poids).

Déchets	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Tonnage (pesé en totalité)	2 551	2 528	2 551	2 431	2 510	2 392	2 337	2 388	2300	2277
Poids en kg / patient / jour d'hospitalisation ¹	6,06	5,83	5,91	5,65	5,78	5,34	5,96	5,63	5,25	5,65

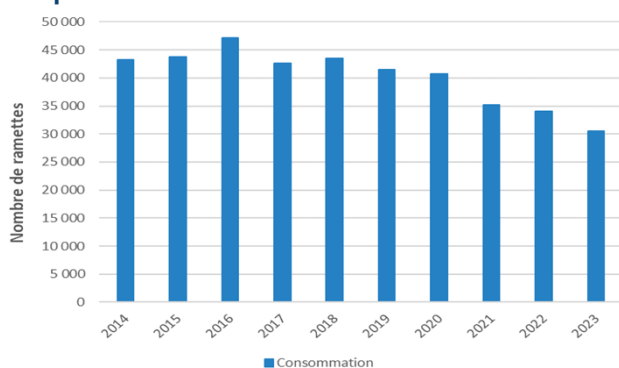
Le tonnage global a légèrement baissé en 2023 : **- 1 %**. Mais le poids par jour et par patient a augmenté : **+ 7 %**. L'implication des équipes conduit à réduire encore la part des DASRI : 10%. Le tri, la traçabilité et l'élimination-recyclage des déchets portent sur **45 filières**. La part recyclable (valorisation de la matière) se maintient à 28 % : elle englobe désormais les tenues professionnelles usagées (2 tonnes recyclées au lieu d'être incinérées). Par ailleurs, des dons (associations, ...), dans le cadre de conventions, conduisent à réduire les déchets (repas à la banque alimentaire, ordinateurs, 64 équipements biomédicaux, ...). Les **dépenses** liées aux déchets s'élèvent à 1 483 000 €, soit **+ 16 %** : 225 000 € pour le matériel de conditionnement (sacs, ...), 1 258 000 € pour la collecte et le traitement par un prestataire extérieur. Les **recettes** liées au tri quotidien (rachat de ferraille, plomb, sondes d'électro-physiologie, ...) sont de 15 031 € ; d'autres sont liées à des ventes d'équipements pour une seconde vie (par exemple, 167 équipements biomédicaux pour 138 000 €).

6,2 tonnes de déchets chaque jour au CHU

Les différentes catégories de déchets (en tonnes)



Papier format A4 et A3



La consommation de papier (format A4 et A3, blanc et couleur) a **diminué** : **30 500 ramettes** au lieu de 34 000 en 2022), soit **- 10,3 %**. Cette consommation représente **2,8 arbres par jour** (30 ramettes = 1 arbre selon l'ADEME).

Un audit a été mené en 2023 sur le parc d'équipements d'impression : il en reste 1825 (1900 en 2018) ; dans le cadre du nouveau marché, il sera diminué.

La dépense de papier a augmenté de **2 %** (124 000 € au lieu de 121 000 €).

A noter que ce graphique n'intègre pas la sous-traitance (à l'extérieur du CHU) d'impression de documents.

Mobilité des personnels : 27 % des personnels indemnisés au titre des mobilités douces

Transports publics	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nb bénéficiaires	583	810	1001	935	947	918	983	972	908	926	1031
Dépenses en €	85 500	88 900	128 000	128 000	137 000	123 000	119 000	112 000	112 000	113 000	141 000

Le nombre d'agents du CHU (médicaux et non médicaux) indemnisés par la DAMRRU ou par la DRH pour des abonnements à des transports publics (mensuels ou annuels) a beaucoup augmenté en 2023 : **+ 11 %** ; le montant remboursé est de 75 % depuis septembre 2023.

Forfait « mobilités durables »	2021	2022	2023
Nb de bénéficiaires - Vélo	115	176	356
Nb de bénéficiaires - Covoiturage	100	186	543
Total	215	362	899
Dépenses en €	43 000	104 000	212 000

Une réglementation de décembre 2020 et décembre 2022 permet aux hôpitaux d'indemniser, via un forfait à 3 niveaux (30, 60 ou plus de 100 jours), les agents pour leurs trajets domicile-travail à vélo ou en covoiturage. Le CHU l'applique. Le nombre de bénéficiaires a très fortement augmenté en 2023 : **+ 148 %**.

Le CHU a versé à Grand Besançon Métropole **4,1 millions d'€** en 2023 (3,6 M € en 2022 ; 3,1 M € en 2021) au titre de la **taxe versement mobilité** (1,8 % de la masse salariale). Au total, ce sont **près de 4,5 millions d'€** de crédits de personnel que le CHU a dédié en 2023 au développement des mobilités douces. Le plan de mobilités 2021-2025 des personnels du CHU a l'ambition d'un taux de 40 % de recours aux mobilités douces et actives.

¹Les jours d'hospitalisation comprennent l'hospitalisation complète, les séjours ambulatoires et les séances (hémodialyse, chimiothérapie, transfusion, curiethérapie, ...)

²DADM : Déchets assimilés aux déchets ménagers

³DASRIA : Déchets d'activité de soins à risque infectieux et assimilés